

# LIASSE DE RENTREE 2024/2025

Chers parents,

En cette fin d'année scolaire 2023/2024, nous tenions à vous souhaiter, au nom de tous les personnels de l'Institution, un excellent été mais aussi un repos bien mérité.

Pour rappel, l'établissement sera fermé du 12 juillet au 19 août 2024.

Nous joignons à ce courrier les informations concernant la rentrée et les listes des fournitures personnelles en sachant que d'autres fournitures seront achetées par l'école.

En attendant ce moment fort de rentrée, nous vous souhaitons à tous de très belles vacances.

Bien cordialement,

Sylvie Cornilleau et Hélène L'hospital,  
Chefs d'établissement

**Cette liasse contient :**

- Organisation des instances de l'établissement
- Présentation des options
- Restauration scolaire et PAI
- Intendance
- La pastorale
- L'organisation de la rentrée
- La liste des fournitures scolaires.

## **Organisation des instances de l'établissement**

### **1. L'OGEC**

L'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique, est une association de type loi 1901 qui prend en charge la capacité juridique du groupe scolaire.

### **2. LAPEL**

L'Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre est une association de parents bénévoles qui assurent une présence aux diverses manifestations, soutient les enseignants dans leurs projets pédagogiques en effectuant des actions (ventes diverses, participation à la brocante de la Pentecôte, animations auprès des jeunes) afin de récolter de l'argent redistribué à l'ensemble des élèves pour améliorer leur quotidien. LAPEL est aussi un lien entre les parents et l'Institution, vous pouvez les contacter par leur adresse mail [apel@icsca.fr](mailto:apel@icsca.fr) et les suivre sur leur page Facebook. N'hésitez pas à proposer votre aide, même ponctuelle.

### **3. LE CONSEIL PASTORAL**

Le conseil pastoral est un organe consultatif. Chaque projet se nourrit des orientations de l'Eglise qui appelle à « créer pour la communauté éducative une atmosphère animée d'un esprit évangélique.

### **4. LE CONSEIL D'ETABLISSEMENT**

Le conseil d'établissement est un organe consultatif présidé par le chef d'établissement qui est constitué de représentants des élèves, des parents, des personnels enseignants et non-enseignants, du Prêtre référent, l'animatrice pastorale et le président d'OGEC.

### **5. LE CONSEIL DE CLASSE au collège et LE CONSEIL DE CYCLE à l'école**

Le conseil de classe se réunit à la fin de chaque semestre et mi-semestres, il dresse le bilan périodique de chaque élève. Le conseil de cycle se réunit chaque trimestre. Ils sont présidés par le chef d'établissement et réunissent l'équipe pédagogique des classes concernées.

Les délégués des élèves et des représentants des parents d'élèves sont invités à participer au conseil de classe du premier semestre afin d'examiner les observations et les questions pédagogiques des familles et élèves.

Certaines distinctions peuvent être accordées : Félicitations (comportement exemplaire en termes d'attitude et de participation, excellents résultats), Compliments (pas de problèmes de comportement, bons résultats dans toutes les disciplines), Encouragements (indépendamment des résultats, le travail et le comportement de l'élève méritent d'être encouragés).

A contrario, certains élèves peuvent recevoir des avertissements accompagnés de sanctions à l'appréciation du conseil de classe : Avertissement au Travail et Avertissement comportement.

## Présentation des options

### **BILANGUE ESPAGNOL – Choix en 6<sup>e</sup>**

Objectif : apprendre une langue étrangère et découvrir sa culture et ses traditions dès la 6<sup>e</sup>.

Modalités : 2h d'Espagnol en 6<sup>e</sup> par semaine. Après la 6<sup>e</sup>, les élèves continuent la section à raison de 2.5h par semaine. Après la 3<sup>e</sup>, les élèves qui le souhaitent peuvent intégrer une section européenne et prétendre au Bachibac (Bac mention Espagnol)

### **LATIN – Choix en 5<sup>e</sup>**

Objectif : découvrir la langue et la culture de la Rome antique pour mieux comprendre notre langue et notre patrimoine culturel.

Modalités : 1h d'initiation en 5<sup>e</sup>, possibilité de poursuivre en 4<sup>e</sup> et en 3<sup>e</sup> à raison d'1h par semaine. Option bonifiante pour le Brevet.

### **CAMBRIDGE – Proposé en CM2 puis à partir de la 5<sup>e</sup>**

Objectif : Maîtriser les 4 compétences langagières étape par étape et les faire valider selon les standards internationaux.

Examens : Starters en CM2, A1 Movers en 5<sup>e</sup> et A2 Flyers en 3<sup>e</sup>

Modalités : 1h supplémentaire d'Anglais en 5<sup>e</sup>/4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup> par semaine. Coût supplémentaire pour les familles déterminé en septembre pour l'inscription au diplôme et l'achat du manuel.

Option bonifiante pour le Brevet.

### **AS – Tous niveaux au collège**

L'équipe EPS du collège propose, tout au long de l'année, des créneaux de sport le mercredi après-midi. Ces créneaux permettent des compétitions UGSEL avec les autres collèges du département et de la région. Les inscriptions sont sur la base du volontariat, en fonction des activités proposées. Alors à vos marques, prêt, hop !

### **PEPS – tous niveaux**

Le catalogues des PEPS sera fourni à la rentrée. Le choix sera à faire lors de la semaine de rentrée. Certains PEPS sont soumis à un test d'entrée début septembre.

Les jeunes choisissent une activité sportive, culturelle, technique ou artistique dans laquelle ils pourront s'épanouir, gagner en confiance, collaborer avec les autres et mieux se motiver.

Les PEPS sont encadrés par des enseignants, la vie scolaire ou des intervenants extérieurs 2h par semaine sur le temps scolaire.

Certains PEPS peuvent avoir un coût supplémentaire pour les familles qui sera inscrit sur le catalogue.

## **Restauration scolaire :** **Régime (externat et demi-pension), Allergies alimentaires**

Tout changement de régime devra faire l'objet d'une demande par mail à [vie.scolaire@icsca.fr](mailto:vie.scolaire@icsca.fr) et entraînera un changement de carte scolaire qui vous sera facturé 5 euros.

**Élève Externe :** L'élève n'est pas inscrit au self pour toute l'année. Toutefois, vous pouvez passer commande pour chaque repas occasionnel par mail à [vie.scolaire@icsca.fr](mailto:vie.scolaire@icsca.fr) au plus tard le mardi de la semaine qui précède le(s) jour(s) de repas.

**Élève Demi-Pensionnaire 1, 2 ou 3 jour(s)** (uniquement des jours fixes) : L'élève est inscrit au self pour un ou des jours en particulier et doit donc consommer ces 1, 2 ou 3 repas hebdomadaires. Ces jours seront inscrits sur la fiche de renseignement jointe. En cas d'absence prévisible, celle-ci devra être signalée aussitôt à la vie scolaire par mail.

**Élève Demi-Pensionnaire 4 jours** (lundi + mardi + jeudi + vendredi) : L'élève est inscrit au self pour tous les jours de la semaine pour toute l'année scolaire, et doit donc consommer ses 4 repas hebdomadaires prévus et commandés. En cas d'absence prévisible, celle-ci devra être signalée aussitôt à la vie scolaire par mail.

**Allergies alimentaires :** Des protocoles de prise en charge spécifique alimentaire disponibles sur le site internet. La société de restauration demande que le document médical soit désormais édité par un médecin spécialisé : Allergologue pour les allergies, Gastro-entérologue pour les intolérances alimentaires, diabétologue pour le diabète. Dans un souci de validité, tout PAI déjà mis en place nécessite le renouvellement de la fiche médicale chaque année. A réception du PAI nous transmettrons à la société de restauration qui préparera les aliments spécifiés, une photo permettant d'identifier l'enfant concerné.

**Pour le collège :** si la famille estime que l'enfant est autonome et responsable, il n'y a pas besoin de remplir le dossier. Il suffira de remplir la fiche Autonomie du convive. En cas de doute, l'enfant pose la question lors de son passage au self.

**Utilisation de la carte d'identité scolaire pour le passage au self :** En cas de perte, nous laissons une semaine aux élèves pour retrouver leur carte. Les responsables légaux doivent faire une demande écrite à la vie scolaire pour que la carte soit refaite, qui leur sera facturée. Une sanction pour les élèves d'une heure de retenue s'appliquera. Passé ce délai, une sanction de deux heures de retenue sera appliquée.

## **PAI : Protocole d'Accueil Individualisé**

Tout élève présentant une maladie chronique ou de longue durée, une allergie ou une intolérance peut bénéficier d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI). Le PAI prévoit des aménagements spécifiques et les soins sur le temps scolaire et la restauration. Il est élaboré par le médecin de l'éducation Nationale à partir des renseignements fournis par la famille et le médecin traitant en concertation avec l'équipe pédagogique.

Le protocole d'urgence doit être rédigé par le médecin traitant. Le PAI et les médicaments (réunis dans une même trousse d'urgence fournie par la famille) accompagneront l'enfant lors des déplacements extérieurs.

Les documents sont en téléchargement sur le site internet de l'établissement. Nous vous invitons à prendre rendez-vous avec votre médecin traitant ou spécialiste afin de renouveler ou mettre en place le PAI dès le premier jour de la rentrée.

**Pour les élèves actuellement scolarisés dans notre établissement et bénéficiant d'un PAI non alimentaire, les documents vous seront transmis avec un formulaire spécifique. Pour les PAI alimentaires il est nécessaire de formuler une nouvelle demande pour la reconduction du PAI.**

**Aucun médicament ne sera délivré sans PAI. Il est interdit de fournir un médicament dans le sac de l'élève.**

## Intendance

### Gestion des absences :

Les absences doivent rester exceptionnelles, toutes doivent être justifiées auprès de la vie scolaire. Les absences pour motif familial, exceptionnelles, doivent faire l'objet d'une demande écrite auprès de l'inspection et adressée en amont au chef d'établissement. Il revient à l'élève de se mettre à jour dans son travail (rattrapage des cours manqués, des devoirs à faire) avec l'aide de son binôme. En cas d'absence prévenir la vie scolaire avant 9h afin d'indiquer le motif et la durée de l'absence. Un certificat médical doit être fourni au retour de l'élève. Si la vie scolaire constate l'absence de votre enfant, vous serez prévenu par téléphone ou mail en cas de non réponse de votre part.

### Note sur l'assurance scolaire :

Nous vous rappelons que vous devez fournir impérativement à la rentrée une attestation d'assurance valable pour l'année 2024-2025 avant le 16 septembre 2024. **Dans le cas contraire la MSC sera automatiquement souscrite pour l'élève et facturée sans annulation possible.**

### Commandes textiles :

Sous ce lien, vous pourrez acheter des polos, T-shirts, sweat-shirts cignés aux couleurs de l'établissement. L'an prochain, la journée du jeudi sera aux couleurs de l'Institution (bleu clair pour les élèves de primaire, bleu foncé pour les élèves du collège) :

<https://institution-ste-clotilde.mypresta.shop>

### Etude automatique du droit à la bourse :

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez le droit à la bourse pour son année scolaire au collège.

Pour cela il vous suffit de vérifier les informations saisies dans la fiche de renseignement nominative et cocher la case pour nous donner votre accord dans cette même fiche.

Ces informations nous sont indispensables pour nous permettre de récupérer automatiquement vos données fiscales. Vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

## La pastorale



### **Thème de l'année : approfondir sa vie intérieure avec Notre Dame de la Prière à l'Île Bouchard**

A l'Île-Bouchard, du lundi 8 décembre jusqu'au dimanche 14 décembre 1947, la Vierge Marie se révéla être une éducatrice à la vie intérieure auprès de quatre fillettes pour les initier à la vie théologique, à travers le silence, les gestes (un lent et majestueux signe de la croix), les chants, les prières de la vie chrétienne (le chapelet, le Magnificat). La Vierge Marie proposa aussi des intentions de prière aux enfants (pour la France, pour les familles, pour les pécheurs, etc.)

Aujourd'hui, de nombreux pèlerins viennent en ce lieu de Touraine pour se recueillir devant les statues de la Vierge Marie et de l'archange Gabriel

<https://www.prienseneglise.fr/parcours/sanctuaires-prions-marie/sanctuaire-de-lile-bouchard>

#### ❖ **Aumônerie** (catéchèse)

L'aumônerie est ouverte aux jeunes qui souhaitent aller à la rencontre de Jésus ou approfondir leur foi. Les séances se font dans l'enceinte de l'établissement, entre midi et 14h pour les 6<sup>ème</sup> et les 5<sup>ème</sup>. Les jeunes qui souhaitent se préparer au Baptême, à la Première des Communions ou à la Profession de Foi doivent faire au minimum 2 années d'aumônerie.

Les inscriptions se font auprès de Mme Trochu [pastorale@icsca.fr](mailto:pastorale@icsca.fr)

Pour les jeunes de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup>, l'aumônerie se fait en doyenné, le vendredi soir de 18h30 à 22h. L'inscription est à faire auprès de la paroisse Saint Martin Val d'Amboise.

#### ❖ **Célébrations**

Tous les jeunes et les adultes de l'établissement vivent ensemble un beau moment de partage quelle que soit leur croyance.

### ❖ **Conseil pastoral des jeunes**

Les jeunes volontaires se réunissent plusieurs fois par an pour organiser les moments forts de la vie de l'établissement (Temps de l'Avent, de Noël, du Carême, de Pâques...)

### ❖ **Culture Religieuse**

Les élèves de l'école font de l'éveil à la foi puis ils choisissent entre culture religieuse ou catéchisme. Au collège, les jeunes ont 1h de cours, tous les 15 jours dans leur emploi du temps ; afin de découvrir :

- L'Ancien Testament en 6<sup>ième</sup>
- Le nouveau Testament en 5<sup>ième</sup>
- Les 3 religions monothéistes (judaïsme, christianisme et islam) en 4<sup>ième</sup>
- Questions de vie (faire des choix, l'amitié...) en 3<sup>ième</sup>

### ❖ **Journée d'intégration pour les 6<sup>ième</sup>**

Cette journée a pour but de permettre aux jeunes de se connaître et de découvrir leur environnement. Des temps d'échange et de partage sont prévus dans la matinée au Centre St Joseph et dans la collégiale St Denis. A la fin de cette rencontre, les 6<sup>ième</sup> découvriront les élèves de 4<sup>ième</sup> et de 3<sup>ième</sup> qui seront leur parrain, marraine. Ils pique-niqueront ensemble dans les jardins du presbytère et feront des activités sportives l'après-midi à la Sapinière.

### ❖ **Messe**

Elles ont lieu 3 fois par an ; elles sont obligatoires pour les jeunes de l'aumônerie et facultatives pour les autres jeunes.

### ❖ **Pèlerinage et temps fort diocésain**

- Samedi 9 novembre vêpres et déambulation de Cathédrale à la Basilique
- Week-end du 15 et 16 mars, pèlerinage à Lisieux pour les 6<sup>ième</sup>, 5<sup>ième</sup> et 4<sup>ième</sup>
- Samedi 22 mars, rencontre des confirmands (3<sup>ième</sup>) avec Mgr Jordy
- Du 7 au 10 avril, pèlerinage à Lourdes pour les confirmands (3<sup>ième</sup>)

### ❖ **Prêtre accompagnateur : Abbé Couäsnon**

### ❖ **Temps Fort**

Possibilité de vivre des temps forts par niveau sur la solidarité, la culture...

## Organisation de la rentrée

Pour les parents d'enfants de maternelle qui le souhaitent vous aurez la possibilité de venir le **31 août 2024** entre 16h et 17h pour rencontrer le personnel, les enseignants et déposer les fournitures.

### DE LA MS AU CM2

Lundi 02 septembre 2024 à 09h00  
sur la cour de l'école

### POUR LES PS :

### rentrée échelonnée sur 2 jours

**Lundi 02 septembre 2024 à 09h00**

*élèves qui ont un frère ou une sœur inscrit(e) à l'école,  
pas d'école le mardi 03 septembre pour ces élèves*

**Mardi 03 septembre 2024 à 09h00**

*élèves aînés de famille  
Pas d'école le lundi 02 septembre pour ces élèves.*

### Classes de 6e

Lundi 02 septembre 2024 à 09h30  
sur la cour du collège

*Restauration scolaire / sortie pour les externes à 12h15  
Après-midi : 13h45 : début des cours / Fin des cours à 15h35.*

### Classes de 5e – 4e – 3e

Mardi 03 septembre 2024

sur la cour du collège

*09h: Accueil des élèves de 5e*

*09h45 : Accueil des élèves de 4e*

*10h30 : Accueil des élèves de 3e*

*Restauration scolaire / sortie pour les externes à 12h15 / Après-midi : 13h45 début des cours /  
15h30 : fin des cours*